

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

vendredi 23 octobre 2020

Covid -19

La Ville de Rennes lance un appel aux Volontaires solidaires

Pendant la période de confinement, de nombreuses initiatives de solidarité entre voisins ont vu le jour et certaines continuent d'exister. Dès le 19 mars, la Ville de Rennes a ainsi [hébergé des initiatives citoyennes de proximité sur le site de La fabrique citoyenne](#).

Dans cette période exceptionnelle d'épidémie de Covid-19, la Ville de Rennes souhaite prolonger et développer ces actions de solidarité en lançant le dispositif "les Volontaires solidaires de Rennes", afin de mettre en lien des personnes fragiles ou isolées avec des bénévoles, comme le prévoit le volet solidarité du Plan métropolitain Covid-19.



Quelles missions rempliront les "Volontaires Solidaires" ?

Les Volontaires solidaires seront affectés sur des missions d'entraide ponctuelles et bénévoles, pour des personnes fragiles ou isolées ayant besoin d'un soutien dans leur quotidien.

Les personnes volontaires seront affectées, avec leur accord, à des actions ponctuelles de solidarité et d'entraide, au sein de leur quartier, sur l'un des grands champs d'intervention suivants :

- Lien social et écoute : échanges téléphoniques avec une personne isolée, une visite à domicile...
- Services du quotidien : porter des courses ou des médicaments, aider aux

démarches administratives...

- Prévention : aider dans un centre de dépistage, sensibiliser aux messages de prévention.

Qui peut devenir Volontaire solidaire ?

Tout habitant et habitante de Rennes, âgé-e de 18 ans et plus. Aucun diplôme ou savoir-faire spécifique n'est requis.

Comment devenir Volontaire solidaire ?

Les personnes souhaitant rejoindre les Volontaires solidaires de Rennes sont invitées à remplir le formulaire, disponible à partir du lundi 26 octobre :

- en ligne sur fabriquecitoyenne.rennes.fr
- en version papier (disponible à l'Hôtel de Ville ou dans votre mairie/Direction de quartier)

Les personnes seront ensuite recontactées pour échanger sur leur profil, leurs compétences et leurs envies.

Pour les personnes fragiles et isolées

Les personnes fragiles et/ou isolées pourront recevoir une aide ponctuelle via ce dispositif solidaire. La Ville de Rennes, à travers son Centre Communal d'Action Sociale et la Maison des Aînés et des Aidants, pourra identifier ces personnes.

Il est également possible de s'inscrire ou de procéder à l'inscription d'un proche, en remplissant un formulaire, disponible à partir du lundi 26 octobre :

- en ligne sur fabriquecitoyenne.rennes.fr
- en version papier (disponible à l'Hôtel de Ville ou dans votre mairie/Direction de quartier)

Pratique

- Le site de La fabrique citoyenne